

Publication

FAQ SUR LES MESURES SANITAIRES POUR LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES (HORS SECTEUR HORECA)

La présente foire aux questions (« FAQ ») a pour objectif d'aider les entreprises à mettre en œuvre les mesures sanitaires telles que prévues par la loi modifiée du 17.07.2020 sur les mesures de lutte contre la pandémie Covid-19.

[Version française](#)

[Version anglaise](#)

Ce document est purement informatif et ne prétend pas être exhaustif. Les informations contenues dans le présent document sont d'ordre général et ne sont pas destinées à traiter une situation particulière d'une société spécifique. Ces informations ne peuvent, ni ne doivent, servir de support à des décisions sans avoir au préalable sollicité les conseils d'un professionnel et sans avoir effectué une analyse détaillée de la situation en question.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter Philippe Heck (philippe.heck@fedil.lu), Ella Gredie (ella.gredie@fedil.lu) ou Marc Kieffer (marc.kieffer@fedil.lu).